

## 1000 SOLDES

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 8.000 €uros

Siège social : 3 Avenue du Général Leclerc  
44190 CLISSON

330 033 044 RCS NANTES

---

### PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE DU 04 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,  
Le quatre mars à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,  
A Saint-Berthevin,

#### ORDRE DU JOUR :

- **NOMINATION DE DIRECTRICES GENERALES ;**
- **POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES.**

#### PREMIERE DECISION

Madame Rozenn GAUTRAIS, Présidente de la société, décide de nommer, en qualité de Directrices Générales de la société, pour une durée illimitée, à compter de ce jour :

- **La société TOP LOGIK,**  
Société en Nom Collectif au capital de 8.000 €uros, dont le siège social est fixé à SAINT-BERTHEVIN (53940) 5 et 17 Rue de Corbusson - ZA le Châtellier II et immatriculée au RCS de LAVAL sous le numéro 802 636 456,
- **La société TOP SPEAK,**  
Société en Nom Collectif au capital de 8.000 €uros, dont le siège social est fixé à SAINT-BERTHEVIN (53940) 5 et 17 Rue de Corbusson - ZA le Châtellier II et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LAVAL sous le numéro 795 308 733,
- **La société TRAINER & CO,**  
Société en Nom Collectif au capital de 2.000 €uros, dont le siège social est fixé à SAINT-BERTHEVIN (53940) 5 et 17 Rue de Corbusson - ZA le Châtellier II et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LAVAL sous le numéro 834 901 837.

Conformément à l'article 18 des statuts, les sociétés **TOP LOGIK, TOP SPEAK** et **TRAINER & CO** seront investies, sauf disposition contraire inopposable aux tiers, des mêmes pouvoirs que la Présidente, à savoir :

- Elles seront investies des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans la limite de l'objet social ;
- Elles seront autorisées à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

#### **SECONDE DECISION**

La Présidente confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de ces décisions, à l'effet de procéder à toutes formalités de publicité et de dépôt auprès du Greffe du Tribunal de Commerce ou du service informatique mentionné à l'article R.123-2 du Code de Commerce et accessible à l'adresse [www.formalites.entreprises.gouv.fr](http://www.formalites.entreprises.gouv.fr).

Le présent procès-verbal a été signé par la Présidente.

**Madame Rozenn GAUTRAIS,**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and curves, positioned below the name of the signatory.